



## AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE VILLE DE PARIS

(agent·e d'accueil et de surveillance de 1ère classe ; spécialité accueil et surveillance)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

### Directions principales d'affectation :

- Direction de la Police Municipale et de la Prévention
- Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

<b>Lieu de Travail :</b>	Les agents d'accueil et de surveillance de la DPMP travaillent au sein de deux types d'entité : soit au sein d'une division territoriale de police municipale et de prévention (échelle de travail= arrondissement), soit au sein de l'équipe parisienne d'accueil et de surveillance (échelle de travail=tout Paris).
<b>Fonctions :</b>	<p>Placé sous la responsabilité du chef de brigade, l'agent d'accueil et de surveillance est chargé des missions suivantes :</p> <p><b>Parcs et jardins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assistance au public en cas d'incident ;</li><li>• Veiller aux bons usagers et régler les conflits ;</li><li>• Procéder à la fermeture aux horaires indiqués ;</li><li>• Veille sociale auprès des publics vulnérables (sans-abri, enfants, personnes âgées...) en lien avec les services sociaux concernés ;</li></ul> <p><b>Surveillance mairie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sécuriser l'enceinte de la mairie ou établissement ;</li><li>• Procéder au filtrage et à l'inspection visuelle des sacs ;</li><li>• Orienter les visiteurs, gérer les files d'attente ;</li></ul> <p><b>Équipe parisienne d'accueil et de surveillance (EPAS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes missions que les agents en Parcs et jardins ou mairie</li><li>• Lutte contre les incivilités</li><li>• Verbalisation des usagers en infraction</li></ul>
<b>Temps de travail :</b>	25 congés annuels + 2 jours de fractionnement JRTT possibles Les jours fériés non travaillés et de ses récupérations de fériés travaillés
<b>Conditions de travail :</b>	<p><b>Parcs et jardins :</b></p> <p>Travail un week-end sur deux et certains jours fériés (valorisation)</p> <p>Horaires en fonctions des saisons :</p> <p>Ce cycle est soumis à une saisonnalité :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Novembre à février : 9h55-18h10</li> <li>o Mars : 11h05-19h20</li> <li>o Avril et septembre : 12h35-20h50</li> <li>o Mai à août : 13h35-21h50</li> <li>o Octobre : 11h35-19h50</li> </ul> <p>Travail en extérieur au sein des espaces verts et de l'espace public le temps des rondes</p> <p><b><u>Surveillance mairie :</u></b></p> <p>Travail un samedi sur deux</p> <p>Horaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Alternance sur les plages 7h50-15h20 et 10h40-18h10</li> <li>o La plage d'après-midi du jeudi (nocturne) est décalée à 12h40-20h10</li> <li>o Le samedi matin est travaillé 7h50-13h35</li> </ul> <p>Travail à l'intérieur et en portes</p> <p><b><u>Equipe parisienne d'accueil et de surveillance (EPAS)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Cycle matin, 9/5 : 7h-15h exclusivement</u></li> <li>• <u>Cycle soirée, 9/5 : saisonnalité :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15H-23H du 1er Mai au 31 Août ;</li> <li>- 14H-22H du 1er Septembre au 31 Octobre puis du 1er Mars au 30 Avril ;</li> <li>- 12H-20H du 1er Novembre au 28/29 Février.</li> </ul> </li> <li>• <u>Cycle alterné, 9/5 matin 2 semaines puis 9/5 soirée 2 semaines :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 semaines sur le cycle du matin</li> <li>- Puis 2 semaines sur le cycle de soirée</li> </ul> </li> </ul> <p>Travail en extérieur au sein des espaces verts et de l'espace public le temps des rondes</p>
<b>Rémunération:</b>	<p>La rémunération nette mensuelle pour un débutant est de l'ordre de 1 744€</p> <p>Peuvent s'ajouter éventuellement des éléments variables (HS, retours sur repos...).</p> <p>Possible de percevoir une prime spéciale d'installation (si éligibilité) de 2000 euros bruts, en une fois.</p>
<b>Modalités de recrutement :</b>	<p>Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.</p>
<b>Pour postuler :</b>	<p><a href="https://www.paris.fr/paris-recrute">https://www.paris.fr/paris-recrute</a></p> <p>ou en cas de difficultés vous présenter à</p> <p>Accueil du Bureau du recrutement</p> <p>2 rue de Lobau 75004 Paris</p> <p>Métro : Hôtel de Ville</p> <p></p> <p>Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés.</p>